

FORMATION ACCELEREE B.N.S.S.A.

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
Durant les vacances

A quoi sert le BNSSA ?

Le BNSSA est un diplôme professionnel permettant d'exercer en autonomie la surveillance des baignades d'accès gratuit au public, aménagées et réglementairement autorisées ; et d'exercer sous la responsabilité d'une personne qualifiée (M.N.S ou B.E.E.S.A.N) la surveillance des piscines d'accès payant.



Comment s'inscrire ?

1. Renvoyer à A.L.S, dûment complétée, la fiche d'inscription accompagnée du certificat médical et de votre attestation de performance **15 jours avant la stage de formation** (p3 et 4 de ce document).
2. **Répondre au pré requis d'entrée en formation en se faisant valider une performance de 200 Mètres palmes.**
3. Les candidats retenus à l'issue de la réception des dossiers recevront par courrier un dossier définitif d'inscription en formation dès le 1^{er} jour de stage.

A qui s'adresse la formation ?

- **Toute personne ayant 17 ans révolus.**
- Toute personne ne présentant pas de contre-indication médicale en conformité avec les exigences définies dans le modèle réglementaire joint en dernière page du présent dossier.
- Toutes personnes répondant aux pré requis d'entrée en formation.



DEROULEMENT DE LA FORMATION

1 – EVALUATION D'ENTREE EN FORMATION :

Cette évaluation doit être réalisée par un MNS de l'association.

1 – Un parcours 200 Mètres deux nages chronométrés avec palmes.

2 – Le temps limite de référence est évalué à 3'00".

2 – FORMATIONS

Formation en sauvetage et préparation à l'examen pratique

Lieux : Piscine Tours Gilbert Bozon

Période : Matin et Fin d'après midi

⇒ **Entraînements en piscine**

10 cours de 2H au minimum

Prévoir : - 2 à 3 serviettes de bain.

- Lunettes de natation.

- Palmes, Masque et Tuba (indispensable pour l'examen)

Formations secourisme et préparation à l'examen théorique

Lieux : SUAPS, Parc de Grandmont ou Maison des sports de Touraine à Parçay Meslay

Période : En journée

⇒ **PSE1 (Premiers secours en équipe niveau 1) :**

Formation de 35 Heures

⇒ **Cours théoriques de réglementation :**

10 heures

Formation de 65 Heures

Début de la formation : Samedi matin

Fin de la formation : Dimanche début d'après-midi une semaine plus tard

De façon générale les journées de cours se dérouleront de 8H à 12H30 et de 13H30 à 18H.

3 – EXAMEN

4 sessions, en novembre puis entre fin mars et mi mai

A la piscine Gilbert Bozon à Tours

Conditions d'inscription à l'examen

- Avoir suivi une formation dans un organisme agréé
- Avoir 17 ans à la date de l'examen
- Détenir un certificat médical de non contre indication (cf au dos)
- Etre titulaire de:
 - De l'AFPCPSAM (Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours avec Matériel) ou du BNS mention ranimation ou du CFAPSE (Certificat de Formation de Premiers Secours en Equipe) ou ranimation.
 - De l'habilitation à l'utilisation d'un D. S. A.
 - Du PSE1 (Premiers Secours en Equipe niveau 1)

Epreuves :

- 1- Parcours de sauvetage aquatique de 100m avec 2 fois 15m en apnée et remorquage sur 25m, en moins de 2min40.
- 2- Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba de 250m avec 50m de remorquage avec palmes, en moins de 4min20.
- 3- Porter secours en short et t-shirt à une victime en milieu aquatique et la sortir de l'eau.
- 4- QCM portant sur les domaines réglementaires et pratiques, obtenir 30 bonnes réponses sur 40.

4- COÛT DE FORMATION

Formation complète

Ce prix comprend également tous les livrets de formation (BNSSA & PSE1)

Formation complète autofinancée ⇒ 400 € Tarif IPMS

ou

Formation prise en charge par le 1% formation (employeur) ⇒ 475 €



**FICHE D'INSCRIPTION EN FORMATION
A RETOURNER COMPLETEE**

NOM de Naissance : NOM marital :

Prénoms: Nationalité :

Né(e) le : A

Adresse:

CP : Ville :

Tél fixe ou portable : E mail :

Etes vous titulaire de l'une de ces formations ?

PSE 1 PSE2

TEST DE PERFORMANCE

Afin de pouvoir suivre la formation BNSSA en stage accéléré, nous vous demandons de prendre rendez-vous avec les formateurs maîtres-nageurs de l'association leur permettant par la suite, lors d'une séance en piscine, d'évaluer la faisabilité de votre projet, c'est-à-dire un stage BNSSA en accéléré.

RETOUR DU DOSSIERS AVEC LE CERTIFICAT MEDICAL (modèle joint uniquement)

AQUA LIFE SAVING

Centre Municipal des Sports, 1 Bd de Lattre Tassigny, 37000 TOURS

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.

Pour tous renseignements, contacter : Aqua life saving 02-47-44-64-57



CERTIFICAT MEDICAL

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation au
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
 Certificat établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier.

Je soussigné,

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour le

M.....

Et avoir constaté qu' **ne présente aucune contre indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des milieux de bains.**

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Fait à....., le.....

Signature et cachet :

ACUITE VISUELLE :

Sans correction :

Une acuité visuelle de **4/10** en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément :
 Soit au moins **3/10+1/10 ou 2/10+2/10**

Cas particulier :

*Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : **4/10 + inférieur à 1/10***

Avec correction

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **10/10** pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10),
 Soit une correction à une acuité visuelle de **13/10** pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à **8/10**.

Cas particulier :

*Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : **10/10** pour l'autre œil corrigé.*

Fait à....., le

(Signature et cachet du médecin)